

INFOS-TIBET

Bulletin de la Société d'Amitié Suisse-Tibétaine

Section Romande

N°33 – Mars 2026

Agir pour le Tibet - à venir en Suisse romande



Du 5 mars au 19 avril

à Bex, Chexbres, Cossonay, Fribourg, Genève, La Neuveville, Lausanne, Morges, Neuchâtel, Oron et Yverdon

Nouvelle tournée romande du film

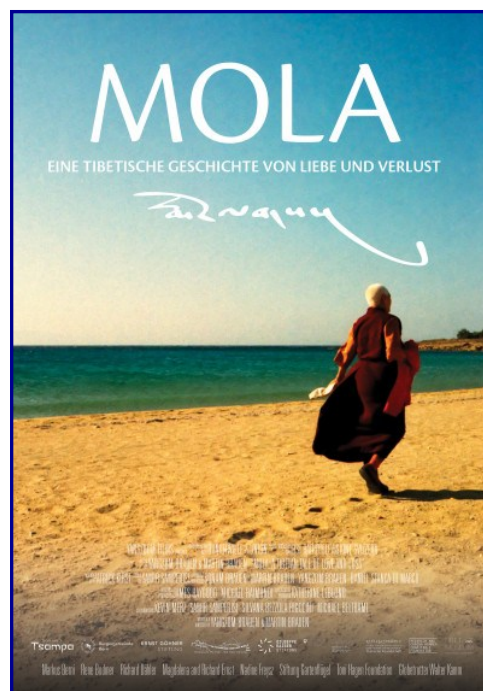
'Mola - Une histoire tibétaine d'amour et de perte'

Le film **Mola, Une histoire tibétaine d'amour et de perte**, a déjà été présenté à plusieurs reprises dans Infos Tibet et la SAST a organisé des projections l'automne dernier à Lausanne, Genève et Sainte-Croix.

Grâce à l'engagement d'une de nos membres, Mme Fiona Gobbo (www.creapartage.ch), 11 nouvelles projections auront lieu du 5 mars au 19 avril dans autant de localités de Suisse romande.

Elles vous permettront de voir ou de revoir ce magnifique documentaire de 84 minutes. Dans le personnage de Mola, belle-mère et grand-mère des réalisateurs, et son parcours de vie se croisent les enjeux du vieillissement et la destinée du peuple tibétain.

Tenzin Wangmo, coresponsable de la section romande de la SAST, et des personnes engagées dans l'accompagnement et les soins au grand âge seront présentes pour un debriefing à la fin des projections.



.../...





Tournée romande du film 'Mola' (suite)

Documentaire suisse de 2025, d'une durée de 84 minutes, en VO sous-titrée français

Calendrier des projections

Jeudi 5 mars – Fribourg

18h15 – Cinéma Rex

Intervenant-es :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Martin Brauen, réalisateur du film

Modérateur :

Fran Gremaud

Mardi 10 mars – Yverdon-les-Bains

18h00 – Cinéma Bel-Air

Intervenant-es :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Martin Brauen, réalisateur

Rosette Poletti, infirmière en soins généraux

Mardi 10 mars – Morges

20h15 – Cinéma Odéon

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Katharina Lachenmeier, psychologue FSP

Isabelle Valery, infirmière diplômée aux soins à domicile

Mercredi 11 mars – Lausanne

18h00 – Cinéma Bellevaux

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Vanessa Maier, Association des Doulas de Fin de Vie

Jeudi 12 mars – Neuchâtel

19h00 – Cinéma Minimum

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Christine Kaesermann, vice-présidente de l'association Neuchâteloise des Proches Aidants (ANDPA)

Catherine Cotter, infirmière ressource chez NO-MAD, soins à domicile Neuchâtel

Vendredi 13 mars – Oron

20h00 – Cinéma d'Oron

Intervenante :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Jeudi 19 mars – Cossonay

20h00 – Cinéma de Cossonay

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Vanessa Maier, Association des Doulas de Fin de Vie

Lundi 23 mars - Genève

18h30 – Cinélux

Intervenant-es. :

René Longet, co-responsable de la section romande de la SAST

Katia Cugliana, de l'Association des Doulas de Fin de Vie

Marie Abbet, ex-journaliste Temps Présent (RTS) et accompagnatrice spirituelle

Mardi 7 avril – Bex

20h00 – Cinéma Le Grain-de-Sel

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Jenny Dénéréaz, thérapeute - accompagnement des transitions de vie

Samedi 11 avril – Chexbres

15h00 – Cinéma de la Grande salle

Intervenante :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Dimanche 19 avril – La Neuveville

17h00 – Ciné 2520

Intervenantes :

Tenzin Wangmo, co-responsable de la section romande de la SAST

Katharina Lachenmeier, psychologue FSP

Modératrice : Laurence Pernoud



Agir pour le Tibet - à venir en Suisse romande



14 mars à Bernex (GE)

Festival tibétain

à l'occasion de la célébration du **Nouvel An tibétain (Losar)**

Il reste encore des places, cordiale bienvenue !

La SAST y sera présente avec un stand de vente et d'information.

Venez nombreux, une occasion à ne pas manquer pour s'immerger dans la culture tibétaine - cuisine, musique, costumes, danse - et faire de belles rencontres !

Merci de vous inscrire à tibetaincommunaute@gmail.com

TIBET FESTIVAL

བོད་རྒྱལ་ལོ་ ༡༩༥༩ རབ་གནས་མེ་ཏེ་ལོ།

NOUVEL AN TIBÉTAINE L'ANNÉE DU CHEVAL DE FEU

SAMEDI 14.03.2026
SALLE DE LUCHPELET
22, RTE D'AÏRE-LA-VILLE
1233 BERNEX - GENÈVE

Programme :
16h00 Cérémonie de Sangsol
16h30 Spectacle
18h30 Dîner
20h00 Gorshey (danse de cercle)
22h00 Fin de la soirée

Prix de l'entrée (Repas inclus):
Adulte - 30 CHF
Étudiants - 15 CHF
Moins de 6 ans - Gratuit

RÉSERVATION: tibetaincommunaute@gmail.com

Organisé par la communauté tibétaine de Genève, le but de cet événement est non lucratif et la bénéfice sera entièrement dédié pour financer nos divers projets comme l'école de langue tibétaine de weekend au bénéfice des enfants. Merci et belle soirée.

ORGANISÉE PAR COMMUNAUTÉ TIBÉTAINE, SECTION GENÈVE





28 mars à Bâle

Assemblée générale de la SAST

au centre communautaire Zentrum Johannes,
Mühlhauserstrasse 145

Cette 44^e assemblée générale de la SAST est explicitement placée sous le signe du renouveau. En effet, près d'un demi-siècle a passé depuis la fondation de notre association et il est temps de réfléchir à ce qui, parmi nos activités, orientations, habitudes, façons de faire et de communiquer, a résisté à l'usure des temps et à ce qui doit être changé.

Le comité et les sections de la SAST ont ainsi décidé de lancer le processus « *La SAST en marche vers de nouvelles dynamiques* ».

Lors de l'assemblée du 28 mars, un moment sera consacré à cette thématique et chaque membre est invité.e à faire part de ses questionnements, propositions et réflexions.

Venez échanger avec les membres de toute la Suisse autour de la refondation de notre association, sans tabous et avec plein d'énergies positives.

Chacun s'exprimera dans sa langue.

L'assemblée est organisée par la Section de la Suisse du Nord-Est.

Ordre du jour de l'AG

1. Mot de bienvenue de la présidente sortante Nordoen Pema
2. Constatation des présences
3. Approbation du procès-verbal des 42^e et 43^e assemblées générales
4. Rapport d'activités 2025 (envoyé avec la demande de cotisation le 17 février).
5. Présentation des comptes 2025
6. Rapport des réviseurs
7. Approbation des comptes 2025
8. Présentation du budget 2026
9. Décharge du comité
10. Réélection du vérificateur Palden Ott
11. Élection des membres du comité
12. Vote sur les propositions parvenues au comité (à soumettre par écrit au plus tard deux semaines avant l'AG, conformément aux statuts)
13. Divers
14. Clôture de l'assemblée générale

.../...



Agir pour le Tibet - à venir en Suisse



Assemblée générale de la SAST

(suite)

Inscription

Merci de vous inscrire d'ici au 13 mars 2026 :

- par courrier postal adressé à : *Bureau GSTF, Binzstrasse 15, 8045 Zurich*
- ou par e-mail à : buero@gstf.org

Horaire

- 13h30 Ouverture des portes / contrôle des entrées
- 14h00 Prière pour le 90^e anniversaire du Dalai-Lama
Mot de bienvenue de la présidente de la SAST, Nordoen Pema, et de la responsable de la section Suisse du Nord-Ouest, Margrit Schmied
- 14h20 Adresse de la représentante Thinlay Chukki du Bureau du Tibet de Genève et d'un membre du Groupe parlementaire pour le Tibet
- 14h30 Début de l'AG
À partir de 16h30 Stands d'information et de vente
- 17h45 Buffet tibétain-indien
- 19h00 Programme culturel
- 20h30 Danse tibétaine en cercle (Gorshe)
- 21h15 Clôture

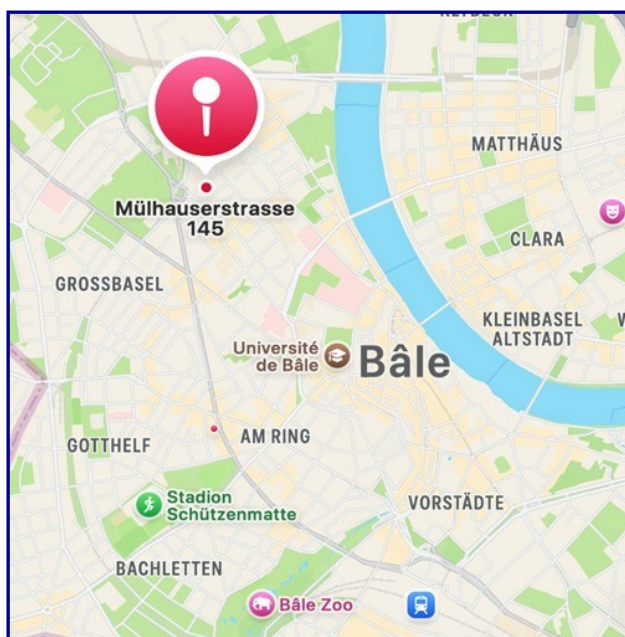
Plan d'accès

Adresse : Zentrum Johannes, Mülhauserstrasse 145, Bâle

Accès en transports publics

Depuis la gare CFF de Bâle, prendre

- les **trams n° 1/14**
jusqu'à Kannenfeldplatz
- ou
- les **bus n° 31/36/38/50**
jusqu'à Kannenfeldplatz



Un grand merci de confirmer votre soutien au peuple tibétain

✓ **en réglant votre cotisation 2026 à la SAST !**

La demande de cotisation vous a été adressée par courrier, voici une dizaine de jours, avec le rapport d'activités 2025.

✓ **en hissant le drapeau tibétain, le 10 mars, depuis votre balcon ou fenêtre !**

Pour commander un drapeau : tencla@citycable.ch - CHF 25.-- port compris.

Les coordonnées bancaires ou le numéro pour paiement par twint vous seront indiqués par mail suite à votre commande. La recette soutiendra des orphelins au Tibet : www.tadra.ch





1^{er} février - I AM TIBET, I VOTE FOR TIBET !

Le Tibet en exil : un exemple unique de démocratie

Le 1^{er} février 2026, 91'042 Tibétains et Tibétaines vivant en exil dans 30 pays et titulaires du droit de vote ont été appelé.e.s au premier tour de l'élection des 45 membres du 18^e Parlement en exil (TPiE) et du chef de leur gouvernement, le Sikyong. Ces élections ont lieu tous les 5 ans.

La diaspora tibétaine ne représente qu'une infime fraction des 6 millions de Tibétains recensés dans le monde. La majeure partie des Tibétains vivent toujours sous colonisation chinoise et restent privés de tout droit de vote.

Plus de la moitié des Tibétain.e.s de la diaspora inscrit.e.s sur les listes électorales (56'749) résident en Inde, au Népal et au Bhoutan. Environ 12'000 sont inscrits en Amérique du Nord, notamment à New York et à Toronto, quelque 8'000 en Europe, dont Paris, Zurich, Genève ou Londres, et un peu moins de mille en Australie.

Les élections pour le Parlement et le Sikyong sont à 2 tours et ont lieu simultanément. Le 1^{er} tour a eu lieu le 1^{er} février. Le 2^e tour se tiendra le 28 avril. Les Parlementaires élu.e.s prendront leur fonction le 18 mai pour la législature 2026-2031.

D'ores et déjà, le Sikyong actuel, **Penpa Tsering**, qui a obtenu, face à 103 autres candidats, plus de 60% des votes, a été déclaré réélu, conformément au règlement électoral.



Une mécanique rôdée basée sur des règles strictement observées

La Commission électorale, structure indépendante composée de 3 Commissaires, est chargée d'administrer les élections et d'organiser la formation des commissaires régionaux. Ces derniers sont chargés de vérifier les listes de votants dans leur région respective.

Toute personne âgée de 18 ans peut voter, après inscription. Elle doit posséder un '*Green Book*', nom populaire désignant le livret certifiant de ses paiements volontaires annuels à la CTA. A noter que ces contributions constituent l'une des sources importantes du budget de la CTA (entre 8 et 10%).

Toute personne âgée de 25 ans peut être candidate aux élections du Parlement (35 ans pour l'élection au poste de Sikyong).

.../...





Un exemple unique de démocratie (suite)

L'architecture de l'administration tibétaine : l'expression de la démocratie tibétaine exilée

Forte de quelque 180'000 personnes réparties dans le monde, la communauté tibétaine en exil ne constitue pas un État. L'Inde a offert l'asile au Dalaï-Lama et prêté aux Tibétains des terrains pour 99 ans sans leur octroyer de statut particulier. Les Tibétains sont donc comme partout ailleurs des étrangers, soumis aux lois du pays d'accueil. Ce qui ne les a pas empêchés d'adopter une Charte qui fait office de constitution et de créer les organes de leur gouvernance... Soit :

- **le législatif** : **Le Parlement tibétain en exil (TPiE)** : 45 membres élu.e.s au suffrage universel, dont 10 député.e.s pour chacune des 3 provinces du Tibet historique, 2 pour chacune des 4 écoles principales du Bouddhisme tibétain ainsi que pour la tradition Bön, 2 pour la diaspora en Europe et Afrique, 2 pour la diaspora de l'Amérique du Nord et Sud, et un pour l'Australie-Asie.
- **l'exécutif** : **L'Administration centrale tibétaine (CTA)** : un chef du gouvernement (Sikyong) élu au suffrage universel, nomme les 7 membres de son administration (Cabinet).
- **le judiciaire** : **La Commission Suprême de Justice tibétaine (TSJC)**, instance supérieure de recours interne à la communauté, composée de 3 Commissaires élu.e.s par le Parlement.

Un rappel historique : les jalons d'un processus évolutif

En 1959, à peine exilé en Inde, le Dalaï-Lama établit l'administration tibétaine en exil (CTA), une continuation du gouvernement du Tibet indépendant, puis en 1960, le Parlement en exil (TPiE). Il promulgue un projet de « *Constitution pour un futur Tibet* » en 1963, qui servira de base à la Charte adoptée par le TPiE en 1991. En 2000, le Dalaï-Lama nomme le premier Sikyong. Depuis 2011, avec l'abandon par le Dalaï-Lama de sa charge temporelle, le Sikyong assure le pouvoir politique avec les 7 membres de son Cabinet ou Ministres.

Alliant centralité du pouvoir et représentation équilibrée des implantations de sa population et des traditions religieuses, le Tibet en exil est parvenu au fil des élections régulières et libres à consolider son existence et sa démocratie.

Marguerite Contat, membre de la coordination romande de la SAST





12 février 2026

Déclaration commune à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la publication du rapport du Conseil fédéral sur la répression transnationale chinoise

« Un an, ça suffit ! La Suisse doit maintenant agir et garantir que toutes les personnes résidant sur son territoire puissent y vivre sans crainte ni pression de l'étranger. Un an après la publication du rapport du Conseil fédéral, il est grand temps d'agir »

Déclaration émise par la SAST, la Communauté tibétaine de Suisse et du Liechtenstein, l'Organisation des femmes tibétaines en Suisse, l'Association des jeunes tibétains en Europe, le congrès mondial Ouïghour, l'association Ouïghours Suisse et Voices (anciennement Société pour les peuples menacés).

« Il y a un an, le Conseil fédéral publiait son rapport sur la répression transnationale à l'encontre des Tibétain-e-s et des Ouïghour-e-s en Suisse. Le rapport reconnaissait qu'il existait, sur le territoire national, des mesures de surveillance, des actes d'intimidation et des tentatives de mise sous pression par des acteurs chinois, et que ces pratiques constituent une atteinte aux droits et aux libertés fondamentales en Suisse. Un an plus tard, nous constatons que des mesures de protection concrètes font toujours défaut. (...) Les personnes concernées et les organisations de la société civile qui, depuis des années, alertent sur la répression transnationale en Suisse, n'ont jusqu'à présent pas été associées à l'élaboration de solutions.

Les membres des diasporas concernées subissent en Suisse toutes sortes d'intimidation, de tentatives de mise sous pression, et de mesures de surveillance » telles que « pressions et menaces à l'encontre de familles au Turkestan oriental (province chinoise du Xinjiang) et au Tibet » (pressions sur les proches vivant sur place). La déclaration évoque également les éléments suivants : « surveillance et tentatives d'intimidation autour de manifestations et rassemblements, d'activités politiques ou d'apparitions médiatiques ; surveillance dans la sphère numérique et utilisation abusive de données ; insécurité en matière de procédure d'asile, d'expulsion et de séjour car le risque lié à la répression étatique est souvent insuffisamment pris en considération ; surveillance et tentatives d'intimidation lors d'événements de l'ONU à Genève (...) ».

Les organisations signataires demandent que « les communautés concernées ainsi que les organisations de la société civile » soient « associées systématiquement et d'égal à égal à l'élaboration des mesures » ; la définition d'« une feuille de route claire sur la mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport » et que la Suisse garantisse « aux communautés tibétaine et ouïghoure de pouvoir vivre librement et sans crainte sur son territoire ».

Parmi les mesures demandées par les signataires figurent : « une sensibilisation et formation systématiques de la police, des autorités de migration, de la justice, des institutions de formation et des services sociaux, sur les formes et les schémas de répression transnationale » et « une prise en compte systématique de la répression transnationale dans les décisions relevant du droit de migration et du droit d'asile, et aucune collaboration directe ou indirecte avec les autorités de la République populaire de Chine si une telle collaboration risque de représenter une mise en danger des diasporas tibétaine et ouïghoures ».

D'autres demandes sont : « une documentation systématique et un rapport annuel des cas de répression transnationale ; la mise en place d'un point de contact bien visible, spécialisé et à bas seuil pour les personnes concernées par la répression transnationale. (...), des formats d'échange basés sur une relation de confiance entre les autorités et les groupes de diaspora et la promotion d'initiatives de la diaspora et projets de protection communautaires ».

Enfin, les signataires demandent « que la problématique de la répression transnationale, en lien avec les droits humains, soit intégrée dans les négociations sur l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine ».





23 février à Genève

Manifestation de la Communauté tibétaine en Suisse à l'occasion de la 61^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Ce 23 février, sur la place des Nations environ 50 Tibétains accompagnés d'une trentaine de chrétiens chinois de The Church of Almighty God ont manifesté à l'occasion de la 61^e session du Conseil des droits de l'homme.

La convergence des combats de ces deux minorités est symbolique de la traque du parti communiste chinois contre toute forme de liberté, qu'elle soit culturelle ou religieuse. Après des slogans répétés par l'assistance, plusieurs orateurs ont pris la parole pour dénoncer le génocide en cours actuellement au Tibet ainsi que celui de minorités en Chine.

Pour la SAST, le soussigné s'est exprimé en dénonçant la politique agressive du parti communiste chinois menée au Tibet et particulièrement envers les jeunes Tibétain.e.s privé.e.s d'accès à leur culture ou religion. Il a rappelé également notre profonde solidarité et notre compassion aujourd'hui et dans l'avenir pour le peuple tibétain.

Jacques Arnal, membre de la coordination romande de la SAST





L'année tibétaine sous le signe du cheval et de l'élément feu, selon l'astrologie tibétaine



L'année du Cheval de Feu, rare et puissante en astrologie tibétaine, a commencé le 18 février et finira le 6 février 2027 et survient seulement tous les soixante ans. Elle est synonyme de dynamisme, de passion et de changements intenses. Les natifs de cette année sont souvent caractérisés par leur esprit ardent, leur indépendance et leur soif d'aventure. Ils possèdent une énergie inépuisable, un charisme naturel et une détermination farouche. Cependant, cette impulsivité peut parfois les rendre impatientes, têtus et sujets à des explosions émotionnelles.

Le Cheval de Feu favorise l'action audacieuse et les prises de décision rapides. C'est une période propice aux innovations, aux voyages et aux nouvelles entreprises. Les défis sont abordés avec courage et optimisme. Les relations sont passionnées mais peuvent aussi être tumultueuses en raison de la forte personnalité des individus.

Pour équilibrer cette énergie débordante, l'astrologie tibétaine recommande la méditation, la pleine conscience et la recherche d'harmonie intérieure. Il est important de canaliser cette force vers des objectifs constructifs et d'éviter les confrontations inutiles. La spiritualité et la sagesse sont clés pour maîtriser les influences du Cheval de Feu et transformer son potentiel en accomplissements durables.

Tenzin Wangmo, coresponsable de la section romande de la SAST



Comme chaque année, la SAST vous souhaite

**Une toute bonne année tibétaine pleine de bonheur,
de santé, de succès et de paix intérieure !**

Culture tibétaine



Balades en Yak

Pas besoin de faire de longs voyages pour se jucher sur le dos d'un yak, Yaktrekking vous emmène pour de belles promenades dans les Alpes valaisannes. N'hésitez pas !

Contact : www.yaktrekking.ch



YAKTREKKING EN VALAIS

Lieu: Chermignon - Crans-Montana/VS - Suisse*

Durée: Dès 2 heures*

Difficulté: Accessible à tout le monde

Lieu de r.d.v.: Parking du Pontèt, CH-3971 Chermignon*

Equipement: Bons souliers, habits pour la montagne (selon météo), bonne humeur & zénitude

Réservation: yaktrek@bluewin.ch / 027 455 97 41

Prix: Selon programme et sur demande*

* ou / et selon programme spécifique

Vos activités nature 4 saisons...!

www.yaktrekking.ch - découvre-moi au verso...



- Balades
- Shootings photos
- Sorties entreprise
- Sorties de famille
- Sorties anniversaire
- Propositions à la carte

- YAK'a nous contacter...

Famille Wyssenbach - rte de Tsanveullé 1 - 3971 Chermignon
www.yaktrekking.ch - yaktrek@bluewin.ch - 027 455 97 41

...et spécialement pour vos enfants:

Promenades avec les chèvres!

Votre programme sur mesure.

Contactez Isaline au 077 499 21 99





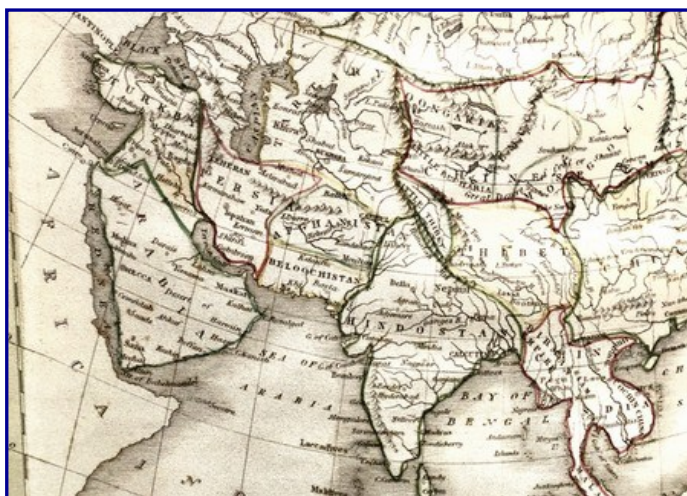
Le Tibet n'est pas la Chine : La preuve par les cartes géographiques

À l'occasion du Geneva Forum qui s'est tenu les 9 et 10 février au Centre international de conférences de Genève, organisé par le Bureau du Tibet de Genève, s'est tenue une très informative exposition d'anciennes cartes géographiques dressées entre le 16^e et le 20^e siècles. Toutes ces cartes représentent le Tibet comme une entité clairement distincte de la Chine et soulignent aussi sa taille, dépassant largement les limites arbitrairement dessinées en 1965 de la soi-disante Région autonome du Tibet (RAT).

En voici deux exemplaires particulièrement parlants :



carte italienne de 1742



carte anglaise de 1815

L'ensemble de l'exposition est une copie des originaux conservés au Tibet Museum de Dharamsala. Une copie en a été acquise par la SAST, si bien qu'il sera bientôt possible de disposer de cet ensemble en Suisse.



Le Geneva Forum 2026 a été particulièrement riche en rencontres et exposés. Vous pouvez les retrouver sur <https://tibetoffice.ch/genevaforum/about-2026/>.

En voici deux photos d'ambiance :



Cédric Jeanneret, député au Grand Conseil genevois et membre de la coordination romande de la SAST



Thomas Büchli vice-président de la SAST, Laurence Fehlmann Rielle, membre du Groupe parlementaire pour le Tibet et Penpa Tsering, Sikyong brillamment réélu (voir page 5)



L'ONU dénonce les pratiques du pouvoir chinois au Tibet

Un nouveau rapport des Nations Unies a lancé un des avertissements les plus clairs à ce jour, soulignant que les politiques menées par l'État chinois au Tibet éliminent activement les fondements de la civilisation tibétaine, menaçant la survie des Tibétains en tant que peuple distinct.

Ces conclusions figurent dans un rapport présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies par le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, **Nicolas Levrat**, docteur en droit international public, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève depuis 2001, directeur de l'Institut européen de 2007 à 2013 et directeur du Global Studies Institute de 2013 à 2015.



Dans le cadre d'un aperçu mondial de la situation des minorités, le rapport (AA/HRC/61/41) mentionne explicitement le Tibet comme un cas où les politiques menées par l'État ne sont pas seulement discriminatoires, mais constituent ce que l'expert des Nations Unies décrit comme « *une éradication plus subtile* ».

Au cœur de cet avertissement se trouve le vaste système d'internats imposé par la Chine aux enfants tibétains. Le rapport affirme sans équivoque que « *le système éducatif d'internats mis en place par la Chine au Tibet a pour objectif d'éliminer la langue et l'identité tibétaines* » (§ 56). Les enfants tibétains sont séparés de leurs familles et de leur communauté et éduqués dans des environnements où le mandarin, l'idéologie de l'État et l'assimilation culturelle forment la vie quotidienne. Selon le rapport, « *cette politique empêche la transmission intergénérationnelle des éléments constitutifs de l'identité des minorités* » (§ 56), « *ce qui conduit à la disparition de la minorité comme groupe distinct dans la population de l'État* » (§ 53).

Le Rapporteur spécial précise que l'éradication ne nécessite pas de massacres pour atteindre le seuil des violations graves des droits humains. Il avertit que le fait de cibler la langue, la culture et la religion d'un peuple peut être tout aussi destructeur que la violence physique.

Le rapport souligne également les restrictions imposées aux organisations ethniques et culturelles en Chine, notant que les limites imposées aux

associations minoritaires compromettent la capacité des Tibétains à s'organiser collectivement et à protéger leur culture. Selon le rapport, ces restrictions portent directement atteinte au droit des minorités d'exercer leur identité « *en communauté avec les autres membres de leur groupe* ».

Le Rapporteur spécial condamne notamment les politiques d'assimilation qui n'offrent l'égalité qu'à condition que les minorités renoncent à leur identité. Selon le rapport, de telles approches sont « *contraires au principe* » selon lequel les États doivent « *reconnaître l'existence et l'identité des personnes appartenant à une minorité* » (§ 60). A l'encontre de cela, la Chine impose « *des formes de discrimination grave à l'égard des minorités non han, telles que les Tibétains ou les Ouïghours* » (§ 76).

Pour les Tibétains, le message du rapport est sans équivoque. Ce qui se passe n'est pas simplement un changement social ou une politique de développement, mais une attaque soutenue contre les fondements d'une civilisation : sa langue, ses institutions spirituelles, sa mémoire culturelle et sa transmission aux générations futures. Le rapport avertit que si ces politiques ne sont pas inversées, les dommages causés à la civilisation tibétaine pourraient devenir irréversibles.

Saluant l'important rapport de l'ONU rédigé par le Rapporteur spécial sur les minorités, Thinlay Chukki, représentante du Dalaï-Lama au Bureau du Tibet à Genève, a déclaré que « *ce rapport de l'ONU confirme ce que les Tibétains dénoncent depuis des années : les politiques menées par la Chine au Tibet ne visent pas le développement, mais l'effacement d'une civilisation* ».

Lorsque l'État sépare les enfants tibétains de leurs familles et réprime notre langue, notre religion et notre culture, il s'attaque aux fondements mêmes de notre identité en tant que peuple. Le Rapporteur spécial affirme clairement que détruire la transmission intergénérationnelle de l'identité équivaut à son éradication, même lorsque cela se fait discrètement et de manière administrative. La communauté internationale doit reconnaître cette réalité pour ce qu'elle est et agir de toute urgence pour protéger la survie de la civilisation tibétaine ».

Source : Bureau du Tibet, 5 février 2026



À l'âge de 90 ans, le Dalaï-Lama remporte son premier Grammy Award

Le 2 février 2026, le Dalaï-Lama a remporté, à plus de 90 ans, un Grammy Award dans la catégorie Best Audio Book, Narration & Storytelling Recording. L'album récompensé, *Meditations: The Reflections of His Holiness the Dalai-Lama*, associe ses enseignements spirituels à des compositions musicales d'artistes renommés et vise à transmettre des messages de paix et de compassion à un public mondial. Sorti en août 2025 peu après le 90^e anniversaire du Dalaï-Lama, *Meditations* marque une période de profonde réflexion sur sa vie et son héritage. Ce livre audio, disponible sur les plateformes musicales, a notamment été réalisé avec la participation de la chanteuse pop féministe Maggie Rogers et du compositeur américain Rufus Wainwright, qui a réceptionné la récompense au nom du Dalaï-Lama.

Ce dernier, en raison de son âge avancé et de ses déplacements limités, n'a en effet pas pu être présent lors de la cérémonie. Il a commenté comme suit la distinction reçue : « *Je reçois cette récompense avec gratitude et humilité. Je ne la considère pas comme quelque*

chose de personnel, mais comme une reconnaissance de notre responsabilité universelle commune. Je crois sincèrement que la paix, la compassion, le respect de notre environnement et la compréhension de l'unité de l'humanité sont essentiels au bien-être collectif des huit milliards d'êtres humains qui peuplent notre planète. Je suis reconnaissant que ce Grammy Award puisse contribuer à diffuser plus largement ces messages ».

Près de quarante ans après avoir reçu le prix Nobel de la Paix, cette victoire aux Grammy Awards représente un nouveau chapitre inattendu mais significatif dans l'extraordinaire parcours de vie du Dalaï-Lama. Selon les personnes impliquées dans le projet, la nomination et la victoire finale ont été perçues moins comme un honneur personnel que comme une occasion de transmettre son message aux jeunes générations du monde entier.

Source : **International Campaign for Tibet,**
2 février 2026



Rufus Wainwright réceptionnant le Grammy Award pour le compte du Dalaï-Lama © Frazer Harrison/Getty Images



Libération du chanteur A-Sang

Le chanteur tibétain A-Sang, détenu à deux reprises en 2025 - la dernière fois en août, pour avoir interprété et diffusé une chanson en hommage au 90e anniversaire de Sa Sainteté le Dalaï-Lama - a été remis en liberté le 25 janvier 2026.

Une source a confirmé sa libération à International Campaign for Tibet (ICT), sans toutefois pouvoir fournir de précisions sur son état de santé ni sur les circonstances exactes de sa remise en liberté. ICT a par ailleurs appris que les autorités chinoises ont strictement interdit à A-Sang de s'exprimer publiquement sur son emprisonnement ou de publier toute information à ce sujet sur les réseaux sociaux.

Sur une vidéo publiée le 26 janvier 2026 sur la plateforme Kuaishou par A-Sang et son épouse Lhamo, le chanteur semble être en bonne santé. Dans cette vidéo, A-Sang explique que les événements récents ne peuvent être pleinement abordés sur les réseaux sociaux et annonce la sortie prochaine en ligne de son deuxième album, intitulé *Dream's Edge*, fruit de trois années de travail.

A-Sang y présente également ses excuses à ses parents pour les difficultés que son arrestation leur a causées, et remercie son épouse Lhamo pour les épreuves qu'elle a traversées durant son absence. Depuis la diffusion de cette vidéo, de nombreux Tibétains vivant au Tibet ont adressé des messages de félicitations et de bienvenue saluant sa remise en liberté.

Le 8 juillet 2025, A-Sang avait été arrêté par le Bureau de la sécurité publique du comté de Ngaba, accusé d'avoir publié sur son compte Kuaishou une reprise de la chanson *Prince of Peace* à l'occasion du 90e anniversaire du Dalaï-Lama. La chanson, interprétée à l'origine par l'artiste tibétain Sher Ten, comprend notamment les paroles suivantes : « *Né en Amdo, ayant foulé la terre du Tibet central, dont l'action se poursuit depuis l'Inde, tu nous manques, Prince de la Paix* ».



A-Sang et Lhamo

© ICT

Par le passé, A-Sang avait publié de nombreuses chansons liées à la cause tibétaine, notamment en faveur de l'unité du peuple tibétain et de la protection de la langue et de l'écriture tibétaines.

ICT salue la libération d'A-Sang, tout en soulignant que les autorités chinoises continuent d'imposer de lourdes restrictions à ses activités artistiques. Le directeur exécutif d'ICT, Ryan Fioresi, a déclaré : « *A-Sang a bénéficié d'une libération qui n'en est pas réellement une, tant les autorités chinoises continuent de lui imposer des restrictions sévères. La détention arbitraire de jeunes artistes et esprits créatifs comme A-Sang est une pratique désespérée de la part d'États paranoïaques et fragiles. Elle ne correspond en rien à l'image de 'puissance mondiale' que la Chine prétend incarner* ».

Originaire du village de Kashul (ch. Kaxiu), dans le canton de Barma (ch. Baima), comté de Ngaba, A-Sang est un jeune chanteur tibétain très populaire, suivi par près de 200'000 abonnés sur Kuaishou, une plateforme de partage de vidéos. À la suite de son arrestation, les comptes Kuaishou d'A-Sang et de son épouse ont été désactivés.

Source : **International Campaign for Tibet,**
28 janvier 2026



La section romande vous remercie de votre soutien



Récépissé	Section paiement
Compte / Payable à CH69 0076 7000 L564 4301 3 FRAPOLLI TENZIN WANGMO/ SAST SR ROUTE DE THERRENS 14 1041 Bottens	Compte / Payable à CH69 0076 7000 L564 4301 3 FRAPOLLI TENZIN WANGMO/ SAST SR ROUTE DE THERRENS 14 1041 Bottens
Payable par (nom/adresse)	Payable par (nom/adresse)
Monnaie Montant	Monnaie Montant
CHF	CHF
Point de dépôt	

☛ en faisant un don ☛

☛ en achetant la brochure ☛

Commande auprès de
responsables-sr@gstf.org

Prix : 5 CHF + port

☛ en se connectant ☛

Tous les Infos Tibet sont
disponibles sur
<https://gstf.org/fr/bulletin-de-la-societe-damitie-suisse-tibetaine-section-romande/>

Vidéo présentant la SAST sur
<https://www.facebook.com/share/p/1BnVm7jfXL/>
<https://nx80267.yourstorageshare.de/s/AZAZ2TtjKDxkipe?dir=/&editing=false&openfile=true>



LE TIBET A BESOIN DE NOUS



Lhassa © Fanny Iona Morel, 2019

Société d'Amitié Suisse-Tibétaine (SAST)

Engagée depuis 1983 en faveur des droits
économiques, sociaux, culturels et démocratiques du peuple tibétain

☛ Site web : <https://gstf.org/section-suisse-romande/>

☛ Facebook : Société d'amitié suisse-tibétaine

☛ Coresponsables de la section romande : responsables-sr@gstf.org

☛ Groupes locaux : sast.vaud@gmail.com - sast.valais@gmail.com